

06-APR-2011
2010-4944

OFF!® RÉGIONS SAUVAGES®
CHASSE-MOUSTIQUES
EN VAPORISATEUR À GÂCHETTE

SOLUTION

Repousse les moustiques pendant 8 heures.

ATTENTION



INFLAMMABLE

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

DOMESTIQUE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : DEET et toluamides actifs apparentés 25 %

N° D'HOM. 22258 LOI P.A.

100 mL

S.C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, 1 WEBSTER,
BRANTFORD, ON, CANADA N3T 5R1

SC JOHNSON
Une entreprise familiale (logo)

<<Optional marketing claims, may appear on primary or secondary panel>>

- Protection efficace
- Repousse également les mouches noires, les mouches à chevreuil et les tiques.
- Recommandé par BOB IZUMI
- Jusqu'à 8 heures de protection contre les moustiques
- Vous serez protégé jusqu'à 8 heures
- Protection maximale contre les moustiques (qui dure) jusqu'à 8 heures
- Protection (éprouvée) (efficace) (à laquelle on peut se fier jusqu'à 8 heures)
- (Fournit) une protection (puissante) contre les moustiques (qui dure) jusqu'à 8 heures
- Jusqu'à 8 heures de protection éprouvée contre les moustiques
- Protection efficace contre les moustiques pendant jusqu'à 8 heures
- Profitez (du plein air, des grands espaces, de votre cour, de l'extérieur, du parc, du bois/de la forêt) avec jusqu'à 8 heures de protection contre les moustiques

Secondary panel :

Repousse les moustiques, les mouches noires, les mouches piquantes des étables, les tiques, les aoûtats, les brûlots et les mouches à chevreuil. Non gras. Ne tache pas.

MODE D'EMPLOI : Appliquer en petite quantité, mais non sous les vêtements et seulement si nécessaire. Appliquer de nouveau après 8 heures si nécessaire. **POUR APPLIQUER SUR LE VISAGE :** Pulvériser dans les mains et appliquer en évitant les yeux et la bouche. Ne pas pulvériser dans des espaces clos.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTEÉ DES ENFANTS. NE PAS UTILISER SUR LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 12 ANS. Cause une irritation des yeux . ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux et la bouche. Éviter tout contact avec la rayonne, le dynel, l'acétate et les plantes. Ce produit peut endommager le fini des meubles, les matières plastiques et les surfaces peintes. Tenir loin de la flamme nue et des étincelles.

PREMIERS SOINS : En cas d'irritation ou si d'autres effets nocifs apparaissent, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, obtenir de l'aide médicale. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le

contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Questions ou commentaires? Composer le 800-558-5566 ou écrire à Helen Johnson.
Infoinsectes.ca

© S. C. Johnson & Son, Inc. utilisée sous licence par S. C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, 1 WEBSTER, BRANTFORD ON, CANADA N3T 5R1

POUR VENTE AU CANADA SEULEMENT

Une entreprise familiale depuis 1886. *Fisk Johnson* (logo)

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))